

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 1^{er} mars 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 1^{er} jour du mois de mars 2021, 20 h par vidéoconférence, conformément à l'autorisation temporaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoît Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe / greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2021
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2021
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour :
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. Adoption du *Règlement # 2021-1110 modifiant le règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux*
8. Vente d'immeubles pour défaut de paiement pour taxes
9. Mandat services professionnels – UTE
10. Autorisation de signature – Acquisition d'un terrain rue des Émeraudes
11. Autorisation de signature – Contrat Vidéotron

TRAVAUX PUBLICS

12. Adoption du plan d'action pour l'élimination des raccords inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales
13. Modification de la résolution #2021-01-13 concernant la remorque – Tonte et déneigement
14. Autorisation d'appel d'offres – Pavage stationnement Domaine du boisé et bâtiment d'entreposage préfabriqué
15. Acceptation de soumissions – Nettoyage des puisards 2021-2022-2023
16. Acceptation de soumissions – Conteneurs écocentre 2021
17. Acceptation de soumissions – Réfection de pavage 2021
18. Rejet de soumissions – Éclairage du stationnement du Parc des Saphirs
19. Recommencement du processus d'appel d'offres – Construction d'un bâtiment d'entreposage préfabriqué
20. Autorisation de disposition de biens (véhicule)
21. Autorisation de dépenses – Broyage de branches et souches écocentre

- 22. Mandat services professionnels – Étude préliminaire projet d'aménagement Domaine du boisé
- 23. Autorisation de dépenses – Projet Espace du centenaire
- 24. Autorisation de dépenses – Projet stationnement du Domaine du boisé

URBANISME

- 25. Demandes de permis au PIIA – CCU du 16 février 2021
- 26. Demande de dérogation mineure – 123, rue du Carbone
- 27. Adoption du deuxième projet de *Règlement # 2021-1108 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la limite de la zone P3-026 en intégrant le lot 4 209 580 à la zone H1-027*
- 28. Adoption du *Règlement # 2021-1109 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification des autorisations, permis et certificats*
- 29. Adoption du premier projet règlement numéro 2021-1113 *modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050*
- 30. Avis de motion pour l'adoption du premier projet de règlement numéro 2021-1113 *modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050*
- 31. Acceptation de soumissions – Vidange des fosses septiques 2021-2022 – URB-2021-07
- 32. Demande d'ajustement budgétaire – Analyse de vulnérabilité des prises d'eau potable

INCENDIE

- 33. Renouvellement de l'entente de services – application SURVI-Mobile

LOISIRS

- 34. Embauche – personnel de coordination camp de jour 2021

DIVERS

- 35. Périodes de questions sur les points à l'ordre du jour:
 - 35.1 Membres du Conseil
 - 35.2 Public
- 36. Levée / Ajournement

2021-03-048

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2021-03-049

3. **Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 1^{er} février 2021 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2021-03-050

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de février 2021, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Frais de 30 \$ concernant le transport en commun sur les immatriculations
- Abribus - côté Beauport

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20h01 et s'est terminée à 20h04.

ADMINISTRATION

2021-03-051

6. **Achats au fonds de roulement**

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour l'administration, le service des travaux publics et le service de sécurité incendie;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021 selon la liste soumise;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant total de 23 325,23 \$, plus les taxes.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2022 pour une période de trois (3) ans.

2021-03-052

7. **Adoption du Règlement # 2021-1110 modifiant le règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 2017-1035 relatif à la tarification de différents services municipaux afin de remplacer l'annexe 4 (service de l'urbanisme);

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 1er février 2021, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2021-1110 modifiant le règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2021-03-053

8. Vente d'immeubles pour défaut de paiement pour taxes

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes en vertu des articles 1022 et 1023 du Code municipal;

Considérant que la MRC de la Côte-de-Beaupré procèdera à cette vente le 10 juin 2021;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'envoi de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes pour la vente par la MRC et de mandater le greffier-trésorier adjoint ou la coordonnatrice en gestion financière à agir comme personne autorisée pour et au nom de la municipalité de Boischatel dans le présent dossier.

2021-03-054

9. Mandat services professionnels - UTE

Considérant que le projet de mise aux normes et de construction de l'usine d'eau potable est terminé;

Considérant que le système de filtration membranaire connaît certaines problématiques;

Considérant qu'il est nécessaire d'être accompagné par des spécialistes en métallurgie afin de finaliser ce dossier;

Considérant l'offre de services professionnels de Services Métallurgiques du Québec Ltée – Experts-Conseils;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de mandater Services Métallurgiques du Québec Ltée – Experts-Conseils afin d'assister la Municipalité dans le litige pour le dossier de l'usine de traitement de l'eau.

2021-03-055

10. Autorisation de signature - Acquisition d'un terrain rue des Émeraudes

Considérant qu'il est opportun d'acquérir une partie de terrain dans le secteur des travaux portant le numéro de lot 4 208 118;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de permettre l'acquisition du terrain et d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires aux transactions.

Ces sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2021-03-056

11. Autorisation de signature – Contrat Vidéotron

Considérant que le contrat de télécommunication est à renouveler pour l'aréna et le centre sportif;

Considérant les besoins en services de communication internet;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer un contrat de 60 mois pour les services d'internet pour l'aréna et le centre sportif.

TRAVAUX PUBLICS

- 2021-03-057 **12. Adoption du plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales**
- Considérant que** l'engagement 37 de la Politique nationale de l'eau vise à éliminer les rejets d'eaux usées par temps sec;
- Considérant que** le rejet de contaminants dans l'environnement par ces raccordements inversés est prohibé par la Loi sur la qualité de l'environnement;
- Considérant que** le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation exige que chaque municipalité adopte un plan d'action pour la recherche des raccordements inversés;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que la Municipalité de Boischatel adopte le plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés.
- 2021-03-058 **13. Modification de la résolution # 2021-01-13 concernant la remorque – Tonte et déneigement**
- Considérant** la résolution # 2021-01-13 autorisant des dépenses pour l'achat d'équipements pour la tonte des terrains municipaux, incluant une remorque au prix de 18 472 \$ plus taxes;
- Considérant** l'augmentation des prix en 2021;
- Considérant** la nouvelle demande de prix;
- Considérant** le nouveau prix fourni par Les attaches Éthier Inc.;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'une remorque à la compagnie Les attaches Éthier inc. pour un montant ajusté à 23 652,66 \$ incluant les taxes.
- 2021-03-059 **14. Autorisation d'appel d'offres – Pavage stationnements (Domaine du boisé et bâtiment d'entreposage préfabriqué)**
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour le service des travaux publics;
- Considérant que** le pavage des stationnements du Domaine du boisé et qu'un futur bâtiment d'entreposage préfabriqué sont nécessaires;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à l'appel d'offres public pour le pavage des stationnements du Domaine du boisé et du futur bâtiment d'entreposage préfabriqué situé à l'écocentre de la Municipalité.
- 2021-03-060 **15. Acceptation de soumissions – Nettoyage des puisards 2021-2022-2023**
- Considérant** le processus d'appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des puisards 2021-2022-2023;
- Considérant que** deux (2) soumissions ont été reçues;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Sani-Orléans Inc. pour un montant estimé à 83 435,75 \$ taxes incluses, pour le nettoyage des puisards pour les années 2021, 2022 et 2023 selon les prix au bordereau.

- 2021-03-061 **16. Acceptation de soumissions – Conteneurs écocentre 2021**
- Considérant** le processus d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de conteneurs à l'écocentre en 2021;
- Considérant que** deux (2) soumissions ont été reçues;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de AIM Éco-Centre pour un montant estimé à 83 632,82 \$ taxes incluses, pour la fourniture de conteneurs pour l'écocentre en 2021 selon les prix au bordereau.
- 2021-03-062 **17. Acceptation de soumissions – Réfection de pavage 2021**
- Considérant** le processus d'appel d'offres public pour la réfection de pavage 2021;
- Considérant que** neuf (9) soumissions ont été reçues;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle d'Inter-Cité Construction Ltée pour un montant estimé de 135 754,23 \$ taxes incluses pour la réfection de pavage en 2021 selon les prix au bordereau.
- Ces sommes seront prises à même le règlement d'emprunt #2016-1006.
- 2021-03-063 **18. Rejet des soumissions – Éclairage du stationnement du parc des Saphirs**
- Considérant** le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'éclairage du stationnement du parc des Saphirs;
- Considérant que** deux (2) soumissions ont été reçues;
- Considérant que** les prix présentés aux soumissions dépassent les estimations initiales;
- Considérant** l'article 2.17 de l'appel d'offres qui stipule que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et qu'elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de rejeter les soumissions et de retourner en appel d'offres public pour l'éclairage du stationnement du parc des Saphirs une fois les modifications au dossier effectuées par l'ingénieur.
- 2021-03-064 **19. Recommencement du processus d'appel d'offres – Construction d'un bâtiment d'entreposage préfabriqué**
- Considérant que** le processus d'appel d'offres public TP-2021-04 | Construction d'un bâtiment d'entreposage préfabriqué s'est terminé le 26 février à 11h;
- Considérant qu'**une seule soumission a été reçue, soit celle provenant de Durand Construction Inc.;
- Considérant** l'analyse de la conformité de la soumission reçue;
- Considérant que** la soumission s'avère non conforme en raison d'une irrégularité majeure, ce qui entraîne automatiquement le rejet de celle-ci;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de déclarer non conforme et de rejeter la soumission provenant de Durand Construction Inc. et de retourner en appel d'offres public pour la construction d'un bâtiment d'entreposage préfabriqué situé à l'écocentre de la Municipalité.

2021-03-065

20. Autorisation de disposition de biens (véhicule)

Considérant que la Municipalité a remplacé un véhicule du service des travaux publics et qu'elle désire se départir d'un camion « pick-up » Dodge Ram 1500 ST 2010, unité #2-10;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service des travaux publics et le greffier-trésorier adjoint à débiter les démarches pour la vente du camion « pick-up » sur un site de vente en ligne et d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer les documents nécessaires à la vente.

2021-03-066

21. Autorisation de dépenses – Broyage de branches et souches écocentre

Considérant que la Municipalité doit mandater une entreprise spécialisée pour la manipulation et le broyage des branches et des souches à l'écocentre;

Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

Considérant l'offre de prix de l'entreprise Rapterre;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser la dépense afin d'effectuer la manipulation et le broyage des branches et des souches à l'écocentre par l'entreprise Rapterre au montant estimé de 30 800 \$ plus les taxes.

2021-03-067

22. Mandat services professionnels – Étude préliminaire projet d'aménagement Domaine du boisé

Considérant que la Municipalité a revu sa planification de l'aménagement global du Domaine du boisé;

Considérant que la Municipalité désire revoir l'étude préliminaire de conception qui mènera à une évaluation budgétaire du projet et servira de guide à l'élaboration d'une première phase de plans et devis;

Considérant qu'il est nécessaire d'être accompagné par des professionnels en aménagement et en réalisation d'espace public afin de finaliser ce dossier;

Considérant l'offre de services professionnels de AECOM Consultants Inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de mandater AECOM Consultants Inc. afin d'assister la Municipalité dans la planification de l'aménagement global du Domaine du boisé.

Ces sommes seront prises à même le futur règlement d'emprunt qui sera prévu à cet effet.

2021-03-068

23. Autorisation de dépenses – Projet Espace du Centenaire

Considérant la volonté du conseil municipal d'aménager un espace du Centenaire pour commémorer les 100 ans de la Municipalité au Domaine du boisé;

Considérant l'aide financière provenant du Fonds des legs de Patrimoine canadien;

Considérant les sommes engagées tel que mentionnées à la résolution numéro 2020-03-064;

Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix;

Considérant les recommandations du directeur des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser les dépenses estimées suivantes;

1. ABC Récréation – Abri - **56 987,14 \$ plus taxes**
2. Les Jardins d'Antoine Inc. – Aménagement paysager – **68 680 \$ plus taxes**

2021-03-069

24. Autorisation de dépenses – Projet stationnement du Domaine du boisé

Considérant la volonté du conseil municipal de finaliser l'aménagement du stationnement du Domaine du boisé;

Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix;

Considérant les recommandations du directeur des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser les dépenses estimées suivantes;

1. Wolseley — Tuyau et fonte — **27 300 \$ plus taxes**
2. Béton provincial — Tuyaux et regards de béton – **9 944,60 \$ plus taxes.**
3. Les Jardins d'Antoine Inc. – Aménagement paysager – **13 944 \$ plus taxes**

Ces sommes seront prises à même le règlement d'emprunt #2018-1063.

URBANISME

2021-03-070

25. Demande de permis au PIIA – CCU du 16 février 2021

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
210216-4a	305, rue du Bataillon	Bâtiment de rangement accessoire à une piscine	Non
210216-4b	24, côte de l'Église	Demande d'avis préliminaire concernant un projet d'agrandissement du bâtiment principal	Non

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 16 février 2021.

2021-03-071

26. Demande de dérogation mineure – 123, rue du Carbone

Considérant le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel ;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme les éléments suivants :

- L'implantation d'une piscine hors-terre dans une cour avant secondaire à moins de 7,5 mètres d'une ligne avant secondaire, au lieu d'une distance de 7,5 mètres tel que prévu à l'article 123 du règlement de zonage # 2014-976.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- De refuser la demande de dérogation visant à rendre réputé conforme l'implantation d'une piscine hors-terre dans une cour avant secondaire tel que prévu à l'article 123 du règlement de zonage # 2014-976. La piscine ne peut être implantée dans la cour étant donné la présence d'un gazebo. La cour peut être réaménagée afin de faire place à la piscine. La demande de dérogation mineure n'apparaît donc pas justifiée.

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 2021-1108

Deuxième projet de Règlement # 2021-1108 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la limite de la zone P3-026 en intégrant le lot 4 209 580 à la zone H1-027

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par la conseillère Natasha Desbiens à la séance 1^{er} février 2021 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

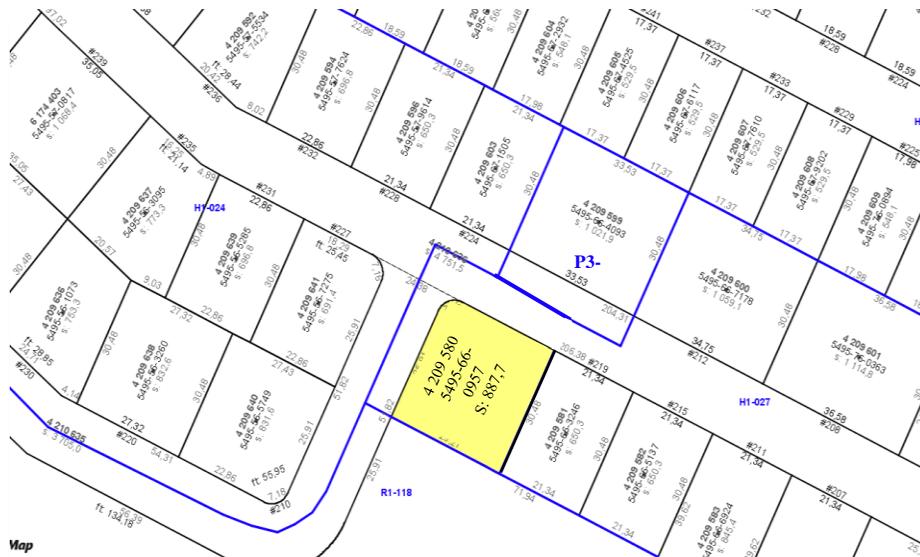
L'annexe I, intitulée « **PLAN DE ZONAGE** », est modifiée de la façon suivante :

- La limite de la zone P3-026 est modifiée en intégrant le lot 4 209 580 à même la zone H1-027, le tout tel que montré ci-dessous.

Plan de zonage AVANT modification



Plan de zonage APRÈS modification



ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2021-03-072

27. Adoption du deuxième projet de Règlement # 2021-1108 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la limite de la zone P3-026 en intégrant le lot 4 209 580 à la zone H1-027

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de Règlement # 2021-1108 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la limite de la zone P3-026 en intégrant le lot 4 209 580 à la zone H1-027.

RÈGLEMENT # 2021-1109

Règlement # 2021-1109 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification des autorisations, permis et certificats

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement son règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'inclure les tarifs relatifs aux autorisations, permis et certificats à même le règlement général de tarification de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Cauchon à la séance du 1^{er} février 2021 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 19 intitulé « TARIFICATION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS » est remplacé par le suivant :

« 19. TARIFICATION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

La tarification relative aux permis et aux certificats est prescrite au Règlement ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux numéro 2017-1035 et ses amendements.

Les dispositions suivantes sont applicables à toute demande de permis ou de certificat :

1° *L'acquiescement des droits n'engage pas la Municipalité quant à l'approbation du plan, du projet ou de l'usage visé par la demande;*

2° *Lorsque des travaux ou des modifications nécessitant un permis ou un certificat ont débuté ou sont exécutés avant l'obtention du permis ou du certificat requis, les tarifs relatifs aux permis et certificats sont doublés;*

3° *Tous les tarifs relatifs aux permis et certificats sont non remboursables.»*

ARTICLE 2

Le chapitre 7 intitulé « TARIFICATION », incluant les articles 94 à 101 inclusivement, est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2021-03-073

28. **Adoption du Règlement # 2021-1109 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification des autorisations, permis et certificats**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le *Règlement # 2021-1109 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification des autorisations, permis et certificats.*

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2021-1113

Premier projet de règlement numéro 2021-1113 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par _____ à la séance du 1^{er} mars 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe J « GRILLES DES SPÉCIFICATIONS » de la zone M1-050 du règlement est modifiée de la façon suivante :

- La marge de recul avant minimale est augmentée à 15 mètres;
- La marge de recul avant maximale pour un bâtiment de 4 étages et plus est abrogée;
- La marge de recul latérale minimale est de 2 mètres;
- La marge de recul arrière minimale est de 5 mètres;
- La hauteur maximale d'un bâtiment principal est diminuée à 3 étages et 15 mètres;

Le tout tel que présenté ci-dessous :

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS				
En vigueur le _____		Zone M1-050		
USAGES AUTORISÉS				
GROUPE D'USAGES / H - HABITATION		Isolé	Jumelé	En rangée
H1 Logement	Nombre minimal de logements	1	-	-
	Nombre maximal de logements	50	-	-
H2 Habitation avec services communautaires sans nombre maximal de logement				
GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES				
C1 Services administratif, professionnel et technique				
C2 Commerce de vente au détail				
C6 Loisir et divertissement				
GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC				
P1 Service de la santé				
P2 Enseignement et éducation				
P3 Services religieux, culturel et patrimonial				
P5 Infrastructures et équipements municipaux				
GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR				
R1 Activité récréative à faible impact				
USAGES PARTICULIERS				
Spécifiquement permis				
5834 - Résidence de tourisme » de la classe « C-3 Hébergement touristique (R#2018-1058)				
Spécifiquement interdit				
IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Implantation	Norme générale	Normes particulières		
Marge de recul avant minimale	15 m			
Marge de recul latérale minimale	2 m			
Marge de recul latérale combinée minimale	-			
Marge de recul arrière minimale	5 m			
Dimensions	Norme générale	Normes particulières		
Hauteur minimale	2 étages et 6 mètres			
Hauteur maximale	3 étages et 15 mètres			
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES				
Affichage	Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif			
Projets intégrés	Projet intégré autorisé conformément à la section 3 du chapitre 16.			
PIA (partiel)	Secteurs adjacents à l'avenue Royale			
Pour un usage de la classe P5 les dispositions de la section 2 du chapitre 16 relatives à l'entreposage extérieur s'applique en fonction du type d'entreposage sur le site.				
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL		Zone M1-050		

Dispositions finales

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2021-03-074

29. **Adoption du premier projet règlement numéro 2021-1113 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le premier projet de *Règlement numéro 2021-1113 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements* aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050.

2021-03-075 30. **Avis de motion pour l'adoption du premier projet de règlement # 2021-1113 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2021-1113 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements* aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050.

2021-03-076 31. **Acceptation de soumissions – Vidange des fosses septiques 2021-2022**

Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour la vidange des fosses septiques 2021-2022 ;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Sani-Orléans Inc. pour un montant estimé à 91 531,60 \$ taxes incluses, pour la vidange des fosses septiques en 2021-2022 selon les prix au bordereau.

2021-03-077 32. **Demande d'ajustement budgétaire – Analyse de vulnérabilité des prises d'eau potable**

Considérant qu'en février 2020, le Conseil municipal octroyait un contrat à Groupe Hémisphère afin de réaliser une analyse de vulnérabilité des prises d'eau potable en vertu du Règlement sur la protection des prises d'eau potable (RPEP) et qu'une aide financière de 50 % du montant final avait été octroyée par le Gouvernement du Québec.

Considérant que durant son contrat, le mandataire a éprouvé des difficultés pour l'obtention des données nécessaire à la réalisation de l'étude en lien avec la situation pandémique actuelle;

Considérant que ces contraintes ont causé des dépassements de coût et que le mandataire demande un ajustement budgétaire;

Considérant que cet ajustement budgétaire est admissible à un remboursement de l'ordre de 50 % par le Gouvernement du Québec.

Considérant la recommandation du directeur du service de l'urbanisme;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter la demande d'ajustement de budgétaire effectuée par Groupe Hémisphère jusqu'à un montant maximal de 4 800 \$ plus les taxes, conditionnellement à l'obtention du rapport final d'ici le 31 mars 2021.

INCENDIE

2021-03-078 33. **Renouvellement de l'entente de services – application SURVI-Mobile**

Considérant la nécessité de renouveler l'entente de services pour l'application SURVI-Mobile entre le Service de sécurité incendie Boischatel/L'Ange-Gardien (SSI) et le Centre d'Appels d'Urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA);

Considérant les avantages de l'utilisation de l'application SURVI-Mobile dans le cadre des fonctions du SSI;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder au renouvellement de l'entente pour une période de trois (3) ans pour un montant mensuel de 328,83 \$ incluant les taxes.

LOISIRS

2021-03-079

34. Embauche – personnel de coordination camp de jour 2021

Considérant la nécessité de procéder à l'embauche du personnel pour le camp de jour 2021;

Considérant la recommandation le coordonnateur du Service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder aux embauches suivantes :

- Madame Roxane Delarosbil au poste de coordonnatrice du camp de jour 2021.
- Madame Sara-Maude Tremblay au poste de responsable de site.
- Madame Ève-Marie Barrette au poste de responsable de l'animation.

DIVERS

2021-03-080

35. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20h26 et s'est terminée à 20h26.

2021-03-081

36. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h26.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».